

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation :

19 septembre 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 8
- votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LAURENT, Mme PLANCHENault, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme CHOPIN

Secrétaire de séance : M. LARDEUX

D2019-29 : PARTICIPATION ECOLE PRIVEE 2019/2020

Dans le cadre du contrat d'association passé avec l'école privée Notre Dame de Pontmain, il a été établi une convention de forfait communal, qui est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer une nouvelle convention, pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Madame le Maire informe que la circulaire préfectorale n°2018-08-DPT-6 indiquait que le coût moyen départemental, servant de base de calcul de la participation communale, était de 394 € pour un élève d'élémentaire et 1 281 € pour un élève de maternelle.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 26 septembre 2019.
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20190924-D2019-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2019